

Procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 05 juillet 2023

Présents : Jean-Marie Horry (maire), Gérard Dumont (adjoint au maire), Gérard Prugnau (adjoint au maire), Denis Martinie (adjoint au maire), Romain Laville, Christophe Lafarge, Loïc Désir, Adeline Clédat, Christophe Palade, Sonia Girardon.

Procurations : Samuel Riverain donne procuration à Adeline Clédat, Marie-Claude Servaes donne procuration à Christophe Lafarge, Vincent Soumagnas donne procuration à Gérard Prugnau et Aurélie Trentalaud donne procuration à Denis Martinie.

Absente excusée : Céline Brunet.

Secrétaire de séance : Sonia Girardon

Début de la séance : 20h

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2) Emprunt investissement divers travaux
- 3) Convention occupation temporaire domaine public – fixation du tarif
- 4) Location fonds de commerce boulangerie et matériel
- 5) Coupe de bois
- 6) Avenant n°1 convention transports scolaires
- 7) Modification gestion garderie municipale
- 8) Tarification cantine rentrée septembre
- 9) Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Lecture, approbation du procès-verbal du 23/05/2023 :

Adeline Clédat fait deux remarques. La première concerne la commission communication et la deuxième porte sur la signalisation route de Limoges. Les modifications seront effectuées.

2. Emprunt investissement divers travaux

Jean-Marie Horry propose un emprunt de 80000€ qui servirait pour des travaux généraux et le plan d'eau. Deux propositions d'établissements bancaires. La première du Crédit Agricole avec un prêt révisable avec un taux à 5,248% sur 15 ans et 5,348% sur 20ans ou bien avec le cap 2 points à 5,448% sur 15ans et 5,598% sur 20ans. La seconde proposition est de la Caisse d'Epargne taux du livret A + 0,25 (3,25%), sur 20ans 3,30% et prêt à taux fixe sur 15 ans à 4,52% ou sur 20ans à 4,54%. La proposition de la Caisse d'Epargne est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

3. Convention occupation temporaire domaine public- fixation du tarif.

Jean-Marie Horry indique aux membres du conseil que la pizzeria La Fontana souhaite installer une terrasse sur la place de l'église. La surface utilisée serait de 26m². Il propose de demander 0,10€/m²/jour ce qui représenterait un coût pour le propriétaire de 78€/mois.

Christophe Palade s'interroge sur le principe de demander ou non de payer pour l'occupation de cet espace sachant que cela ne représente pas une somme importante.

Jean-Marie Horry répond que cela représente tout de même une gêne pour les utilisateurs de la salle des fêtes.

La proposition de 0,10€/m²/jour est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Adeline Clédât demande s'il en sera de même pour l'occupation de l'espace public par le bar ambulante.

Christophe Lafarge demande si la convention sera calendaire.

Jean-Marie Horry répond par l'affirmative. Il précise les dates : du 10/05 au 30/09/2023.

Jean-Marie Horry précise que ce principe de convention d'occupation de l'espace public s'appliquera à tout utilisateur, commerçant ou itinérant.

Adeline Clédât précise que seul le camion PIMMS ne sera pas concerné.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

4. Location fonds de commerce boulangerie et matériel

Jean-Marie Horry indique pour rappel que le conseil municipal avait voté la gratuité du fonds de commerce jusqu'au 30/06/2023 (Location mensuelle du fonds de commerce 348€ TTC).

Il indique que la boulangerie a sollicité la mairie afin d'obtenir une aide pour l'achat d'une vitrine réfrigérée, car celle actuelle est défectueuse sur les deux premiers étages.

Jean-Marie Horry précise que le matériel de la boulangerie est attaché au fonds de commerce. Le comptoir à pâtisserie coûterait 1917,99€.

Romain Laville demande si faire à nouveau payer le loyer ne fragiliserait pas le commerce. Il demande également si la vitrine ne pourrait pas être réparée.

Jean-Marie Horry explique qu'un réparateur a été contacté, mais que celui-ci a indiqué que cela n'était pas possible à cause de la ventilation.

Jean-Marie Horry demande au conseil si l'on prolonge la gratuité jusqu'au 30 septembre en demandant à terme un bilan financier.

Christophe Lafarge précise que l'on avait décidé la gratuité jusqu'au 30/06/2023 et que le boulanger en était conscient.

Jean-Marie Horry rétorque qu'il est vrai qu'au niveau du bail de gérance, les loyers ne sont pas perdus pour lui ; en effet il en sera tenu compte pour la valeur du fonds de commerce au moment d'une éventuelle vente. Monsieur le Maire précise qu'il est à jour de ses loyers. (Loyer du bâtiment 438.25€ TTC). De plus, la fréquentation l'été est plus importante.

Christophe Palade souligne que l'on est resté longtemps sans boulanger mais que d'un autre côté Christophe Lafarge a raison.

Le conseil décide à l'unanimité de facturer à nouveau les loyers puis il y aura une évaluation du bilan financier au 30/09/2023.

5. Coupe de bois

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer la convention donnant mandat à l'ONF pour gérer les ventes de bois au nom de la commune.

Cela concerne les parcelles 2 et 3 de la forêt communale (703m³). Coupe d'amélioration de première éclaircie.

50,73m² douglas, résineux, feuillus. La vente brute représenterait 35 660€ HT. Les frais d'exploitation, de débardage 24€/m³. Il resterait près de 15 000 euros de recette pour la commune. La coupe sera effectuée cet été.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

6. Avenant n°1 convention transports scolaires

C'est le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine qui gère les transports scolaires. La commune est l'autorité organisatrice de 2nd rang (AO2).

Changement dans la convention avec augmentation des tarifs à partir de la 3^{ème} tranche. Cette convention s'appliquera jusqu'en 2025-2026.

Nous devons adopter cette nouvelle tarification.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette convention.

7. Modification gestion garderie municipale

Jusqu'à maintenant la compétence était rattachée à la commune. La garderie était gratuite pour les communes de la Jonchère Saint-Maurice, St Léger- la- Montagne, et les Billanges. La garderie était payante pour les communes extérieures. Ce service représente un coût de 28 000€ supporté à 92% par la commune. Ce service est assuré par 3,5 agents. La garderie ouvre dès 7h00 le matin et elle ferme à 19h00 le soir.

La garderie rentre dans le PEDT. La CAF considère que le périscolaire fait partie de la journée de l'enfant. La CAF participerait à hauteur de 0,54€/heure/enfant. Donc elle donne la possibilité de rattacher la garderie au SIVU qui gère l'accueil de loisirs.

Jean-Marie Horry demande donc au conseil son transfert au SIVU.

Il précise que cela ne change rien pour le personnel municipal, il s'agira juste d'une mise à disposition. De plus, deux personnels du SIVU interviendront à la garderie. Des activités proposées à la garderie seront en lien avec l'accueil de loisirs.

Il indique également qu'une réunion a eu lieu le 05/07/2023 avec le personnel qui interviendrait.

Jean-Marie Horry précise que cette mesure permettrait de diminuer le coût pour la commune de 6500 à 7000€.

Par contre, il y aurait une obligation d'adhésion pour les familles. Celles-ci devront payer une cotisation annuelle.

Jean-Marie Horry propose trois tranches basées sur le quotient familial :

0-1000€

1001-1500€

>1500€

Christophe Lafarge demande pourquoi ne pas appliquer les mêmes tranches que pour le SIVU.

Jean-Marie Horry explique que le SIVU tient compte des passeports CAF et qu'il souhaite mettre en place un premier barème <1000€ comme pour la cantine.

Il précise également qu'il faudra un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6ans.

Une aide aux devoirs sera mise en place en début d'année. (DDCSPP et DSDEN87)

Une incitation à la prise d'un goûter à 16h00.

Le montant proposé serait de :

10€ 1^{ère} tranche

15€ 2^{ème} tranche

20€ 3^{ème} tranche

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

8. Tarification cantine rentrée septembre

Pour rappel, Jean-Marie Horry indique que le coût de la cantine était de 104 025€ en 2022, avec 13 000 repas servis, soit un coût réel du repas à 8,05€. Les familles sont facturées à hauteur de 41,50€/mois et par enfant sur la base de 10 mois.

La recette pour la commune est de 40 613€.

Il reste donc à la charge de la commune 63 412€.

Jean-Marie Horry précise qu'une demande a été faite aux autres communes pour participer au coût de la cantine. Pas de réponse pour l'instant.

En se basant sur les chiffres de la CAF on peut estimer que pour les 105 enfants inscrits à la cantine :

0-1000€ (52 élèves) repas à 1€ (aide de 3€ de l'Etat soit 4€ pour la commune)

1001-1500€ (42 élèves) repas à 2,90€

>1500€ (11 élèves) repas à 3,10€

La facturation se ferait suivant le nombre de repas pris.

Cela pourrait engendrer une économie pour la commune estimée entre 12 000 et 15 000€.

Christophe Palade fait remarquer que les tarifs ne sont pas assez élevés par rapport au coût de la vie.

Jean-Marie Horry demande au conseil son avis sur les tarifs à mettre en place.

Après réflexion les membres du conseil proposent 3€ pour la deuxième tranche et 3,30€ pour la troisième tranche.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité cette proposition.

9. Questions diverses

- Question sur l'école de rattachement des Billanges.

Jean-Marie Horry n'a pas eu d'information de changement pour l'instant.

- Allée du tilleul : les propriétaires se plaignent du bruit, du passage.

Jean-Marie Horry propose de mettre une signalétique pour la vitesse et un panneau indiquant d'être respectueux des habitants. Toutefois ils devront trouver une solution pour que leur chien n'importune pas les promeneurs.

- Feu d'artifice : avant, seuls les artificiers étaient responsables alors que maintenant la commune est responsable à 50%. Jean-Marie Horry précise qu'il faudra des volontaires pour assurer la sécurité. Désir Loïc s'est proposé.
- Maisons fleuries : le concours est repoussé d'un mois. Des flyers seront distribués.
- Vidange du plan d'eau : divergence sur les appréciations de débit et sur le curage.
- Rue du Parc : remise à niveau faite, il reste à effectuer le marquage.
- SAUR : entre les Adoux et les Chevailles il existe un problème de conduite d'eau, il faudra le faire passer en réseaux fuyards et demander une subvention.
- SAUR : raccordement en eau potable Puy Bernard. Il s'agit d'une obligation. 1^{er} devis de la SAUR 56000€ (720 m de raccordement avec dénivelé). Voir avec Halary et si les propriétaires participeraient au coût.
- Place de la bascule : travaux eaux pluviales après le 14/07.
- Pijassou : sera relancé pour les travaux de voirie (La Gare, Rue de l'Eglise, allée du Vignaud), l'entreprise ayant remportée le marché « voirie » de la com-com
- Adeline Clédât demande si une place minute va être mise en place devant le bureau de tabac. Jean-Marie Horry répond par l'affirmative.
- Travaux agrandissement maison de santé : depuis le 12/06/2023 pas de nouvelles concernant l'achat par la commune de la parcelle nécessaire. L'ATEC fera l'analyse des offres des différents postulants à la maîtrise d'œuvre
- La clinique a déposé une demande pour l'extension de 21 places d'hôpital de jour.

Fin de la séance à 22h57

La secrétaire de séance, Sonia Girardon.

Sonia Girardon



Le Maire
Jean-Marie Horry



